

OFFRE D'EMPLOI

Service des travaux publics

Contremaître – Aqueduc et égouts Poste régulier à temps complet (40 heures / semaine)

Description sommaire

Sous la responsabilité du chef de division – Entretien des infrastructures, le contremaître – Aqueduc et égouts coordonne, répartit et supervise les ressources reliées à la réalisation des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égouts tout en s'assurant du contrôle de la qualité et du respect des normes en santé et sécurité au travail. Il voit à la vérification du niveau de détérioration et d'usure des infrastructures d'aqueduc et d'égouts et évalue la nature des travaux d'entretien et de réparation à effectuer.

Exigences

1. Formation

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en technique du génie civil ou dans une discipline appropriée ou une combinaison d'études et d'expérience jugée équivalente ;
- Certification OPA (programme de qualification de préposé à l'aqueduc) ;
- Attestation d'études collégiales (AEC) dans le programme *Contremaître en infrastructures urbaines* (atout).

2. Expérience

- Posséder une expérience minimale de trois (3) années reliée à la gestion des opérations d'exploitation et d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
- Posséder une expérience dans la supervision d'employés syndiqués ;
- Posséder une expérience dans le milieu municipal (atout).

3. Connaissances

- Connaissance de l'équipement, des matériaux et des pratiques utilisés pour l'exécution des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
- Connaissance des normes reliées à la réfection et à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
- Être au fait des nouveautés concernant les procédés et produits sur le marché dans le domaine ;
- Connaissance des procédures de travaux en espace clos ;
- Connaissance des logiciels de la suite Microsoft Office (Word, Excel, Outlook) ;
- Connaissance des logiciels SIG et PG solutions (atout).

4. Autres

- Maîtrise du français écrit et parlé ;
- Permis de conduire valide / classe 5 ;
- Carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP) (atout).

5. Compétences et qualités personnelles

- Capacité d'analyse ;
- Résolution de problèmes ;
- Prise de décision / Jugement ;
- Communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Être organisé ;
- Savoir s'adapter ;
- Orientation vers l'action ;
- Savoir organiser et orchestrer.

1. *Gestion des opérations*

- 1.1. Coordonner, répartir et superviser les ressources reliées à la réalisation des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égouts en respectant les délais prescrits, les méthodes de travail établies, les plans, les devis et les normes en vigueur;
- 1.2. Voir à la vérification du niveau de détérioration et d'usure des infrastructures d'aqueduc et d'égouts, évaluer la nature des travaux d'entretien et de réparation à effectuer et soumettre ses recommandations à son supérieur;
- 1.3. Participer à l'élaboration des programmes d'entretien préventif sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts et superviser leur mise en œuvre;
- 1.4. Superviser et contrôler les opérations reliées à l'exécution des contrats de service spécialisés attribués aux sous-traitants sous sa responsabilité;
- 1.5. Répondre aux demandes des citoyens, effectuer un suivi des plaintes et des requêtes formulées en rapport avec les activités sous sa responsabilité et soumettre ses recommandations à son supérieur.

2. *Gestion administrative et financière*

- 2.1. Participer à la mise en œuvre des politiques et des programmes devant encadrer les activités de son service;
- 2.2. Préparer des rapports à son supérieur sur l'état de réalisation des travaux et des difficultés rencontrées et soumettre ses recommandations à son supérieur;
- 2.3. Préparer les réquisitions relevant de son unité et les soumettre pour approbation;
- 2.4. Participer à la planification et au suivi budgétaire de son unité et des travaux à exécuter;
- 2.5. Vérifier et préparer les feuilles de temps des employés sous sa responsabilité;
- 2.6. Effectuer la gestion des contrats de service spécialisés de son unité.

3. *Gestion des ressources humaines*

- 3.1. Coordonner et superviser le travail du personnel de son unité;
- 3.2. Appliquer les dispositions des conventions collectives;
- 3.3. Assurer l'accueil et l'encadrement des nouveaux employés et identifier les besoins en formation du personnel de son unité;
- 3.4. Agir à titre de représentant de l'employeur au sein des comités de sélection du personnel sous sa responsabilité lorsque requis;
- 3.5. Participer à l'appréciation de la contribution du personnel de son unité et déterminer ou recommander les interventions appropriées lorsque requis.

4. *Autres*

- 4.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et de sécurité du travail;
- 4.2. Agir à titre d'intervenant en cas de mesures d'urgence lorsque requis;
- 4.3. Accomplir toute autre tâche connexe reliée à ses champs de responsabilité;
- 4.4. Remplacer les autres contremaîtres du service lorsque requis.

Horaire de travail et salaire

La semaine régulière de travail est de quarante heures (40 h) par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi de 7 h 15 à 15 h 30.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 76 281 \$ à 95 352 \$ par année. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat.

Date d'entrée en fonction

Janvier 2023

Période d'affichage

24 novembre au 8 décembre 2022

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca / la ville / administration municipale / Emplois avant 16 h 30 le 8 décembre 2022.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir. Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactés. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.